



# Règlements nationaux Sports-collectifs

## 2017-2018

Dans l'ensemble des sports collectifs l'Ugsel organise deux types de championnats : ELITE et PROMOTIONNEL pour les catégories Minimes Garçons et Filles, Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles, Juniors Garçons.

**1. Conditions d'inscription** page 2

**2. Mode de qualification** page 2

**3. Organisation de la phase finale** page 3

**4. Catégories d'âge** page 8

**5. Règles de qualification des joueurs** page 8

**6. Précisions par sport** page 9

**7. Arbitrage** page 9

**8. Tenue sportive** page 12

**9. Forfait** page 13

**10. Commissions disciplinaire et règlementaire** page 13

**11. Informations pratiques et qualifications** page 13

## 1. Conditions d'inscription

Le championnat ELITE est ouvert à tous les établissements.

Pour le championnat PROMOTIONNEL, ne peuvent participer dans les catégories concernées et/ ou les catégories supérieures, les établissements ayant :

- une section sportive déclarées MEN ou fédérale,
- des élèves bénéficiant d'horaires aménagés,
- une A.S. en relation avec un club (convention/partenariat),
- les établissements qui répondent aux conditions ci-dessus, et qui s'engagent en promo dans leur territoire ne pourront prétendre à une qualification aux championnats nationaux

Attention, une équipe qui aura réalisé une des 2 premières places aux nationaux PROMOTIONNEL devra, pour prétendre à une qualification aux nationaux, s'inscrire en ELITE l'année suivante.

Cette restriction s'applique exclusivement l'année qui suit la réalisation de cette place. Elle sera autorisée à s'inscrire en PROMOTIONNEL dans son territoire sans pouvoir prétendre se qualifier ou être invitée aux championnats dans ce niveau.

Cette règle s'applique à partir des résultats des championnats 2017/2018.

Les lycées ayant des classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisés à participer à ce championnat PROMOTIONNEL.

La participation à ce championnat PROMOTIONNEL devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si au niveau territorial plusieurs équipes sont engagées, seule celle du championnat ELITE pourra être qualifiée pour les phases nationales.

Les équipes qualifiées devront saisir la liste de leurs joueurs dans Usport dans les 6 jours qui suivent la date limite de qualification. Sans cette formalité, passé ce délai, leur participation au national ne sera plus assurée.

## 2. Mode de qualification

### 2.1. En championnat ELITE

#### 2.1.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque **super-territoire (ex super-région)** est qualifiée pour les finales nationales

Si le nombre de **super-territoires (ex super-régions)** présentant des équipes est supérieur à 6, une phase qualificative sera organisée.

#### 2.1.2. Organisation de la phase qualificative **inter- super -territoires**

Cette phase qualificative concernera les premiers des **super-territoires (ex super-régions)** présentant *les moins bons résultats sportifs l'année précédente*. Elle opposera, dans la mesure du possible, des équipes de **super-territoires (ex super-régions)** limitrophes.

Les équipes des **super-territoires (ex super-régions)** ayant eu l'année précédente le champion national et le vice champion ne pourront se rencontrer lors de cette phase.

Les frais de déplacement seront pris en charge par l'UN.

Parmi les **super-territoires (ex super-régions)** éventuellement concernés, le **super-territoire (ex super-région)** ayant eu le moins d'équipes engagées se déplacera.

## 2.2. En championnat PROMOTIONNEL

### 2.2.1. Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque **super-territoire (ex super-région)** est qualifiée pour les finales nationales.

Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront invitées à participer aux finales nationales.

### 2.2.2. Gestion des invitations

Ces invitations seront attribuées dans l'ordre suivant :

- au **super-territoire (ex super-région)** qui organise les finales nationales l'année en cours
- au **super-territoire (ex super-région)** dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- au **super-territoire (ex super-région)** dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
- Puis au **super-territoire (ex super-région)** dont l'équipe était 3<sup>ème</sup> l'année précédente puis 4<sup>ème</sup> ... (etc.)

Un **super-territoire (ex super-région)** ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est **super-territoire (ex super-région)** organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (8 équipes).

### 2.2.3. Cas du comité ou du **super-territoire (ex super-région)** organisateur

Le comité ou le **super-territoire (ex super-région)** organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou **super-territoire (ex super-région)** qui n'a pas obtenu sa qualification sur les critères sportifs évoqués ci-dessus.

Le **super-territoire (ex super-région)** peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL ou ELITE, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire.

Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 9 équipes.

Si l'équipe invitée est dans le championnat ELITE, cette qualification est automatique uniquement si le nombre de **super-territoires (ex super-régions)** présentant des équipes est égal ou inférieur à 5. Dans le cas contraire, cette équipe participe à la phase qualificative **super-inter-territoires**.

## 3. Organisation de la phase finale

### 3.1. Championnat ELITE

#### 3.1.1. Déroulement du championnat

- 1<sup>er</sup> temps : championnat en temps réduit
- 2<sup>nd</sup> temps : finales en temps complet

Ce championnat rassemble de 4 à 6 équipes selon le nombre de **super-territoires (ex super-régions)** ayant engagés des équipes.

Les lettres attribuées par tirage au sort intégral déterminent l'ordre des matchs et la constitution des poules (6 équipes en sports de salle).

### 3.1.2. **4 équipes** qualifiées : 8 matchs = M1 (Match 1) à M8

- Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6) selon l'ordre suivant :
  - 1<sup>er</sup> tour : M1 = A – B / M2 = C – D
  - 2<sup>nd</sup> tour : M3 = Perdant M1 – Perdant M2 / M4 = Gagnant M1 – Gagnant M2
    - ☛ S'il y a un match nul, lors du 1<sup>er</sup> tour l'ordre est le suivant : M3 = A – C / M4 = B – D
  - 3<sup>ème</sup> tour : M5 et M6 = les équipes qui ne se sont pas rencontrées ou M5 = B – C / A – D
- Finales :
  - M7 = pour la 3<sup>ème</sup> place : 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>
  - M8 = pour la 1<sup>ère</sup> place : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>

### 3.1.3. **5 équipes** : 12 matchs = M1 (Match 1) à M12

- Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M10) selon l'ordre suivant :
  - 1<sup>er</sup> tour : M1 = A – B / M2 = C – D / exempt E
  - 2<sup>ème</sup> tour : M3 = B – C / M4 = A – E / exempt D
  - 3<sup>ème</sup> tour : M5 = D – E / M6 = A – C / exempt B
  - 4<sup>ème</sup> tour : M7 = A – D / M8 = B – E / exempt C
  - 5<sup>ème</sup> tour : M9 = C – E / M10 = B – D / exempt A
- Finales :
  - M11 = pour la 3<sup>ème</sup> place : 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>
  - M12 = pour la 1<sup>ère</sup> place : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>
    - ☛ L'équipe classée 5<sup>ème</sup> reste 5<sup>ème</sup> et ne joue pas de match de classement

### 3.1.4. **6 équipes**

#### ● **En sports de salle** : 13 matchs = M1 (Match 1) à M13

- Championnat : 2 poules de 3 équipes, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M6)
  - 1<sup>er</sup> tour : M1 = A – B / M2 = X – Y / exempts C et Z
  - 2<sup>ème</sup> tour : M3 = B – C / M4 = Y – Z / exempts A et X
  - 3<sup>ème</sup> tour : M5 = C – A / M6 = X – Z / exempts B et Z
- Quarts de finale :
  - M7 = Q1 : 2<sup>ème</sup> poule 1 contre 3<sup>ème</sup> poule 2
  - M8 = Q2 : 3<sup>ème</sup> poule 1 contre 2<sup>ème</sup> poule 2
- Demi-finales :
  - M9 = D1 : vainqueur M7 (Q1) contre 1<sup>er</sup> poule 2
  - M10 = D2 : vainqueur M8 (Q2) contre 1<sup>er</sup> poule 1
- Finales :
  - M11 = pour la 5<sup>ème</sup> place : Perdant M7 (Q1) contre Perdant M8 (Q2)
  - M12 = pour la 3<sup>ème</sup> place : Perdant M9 (D1) contre Perdant M10 (D2)
  - M13 = pour la 1<sup>ère</sup> place : Gagnant M9 (D1) contre Gagnant M10 (D2)

● **En Rugby et en Football** : 18 matchs en rugby, 15 en football

➤ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M12 ou 15) selon l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2<sup>ème</sup> tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3<sup>ème</sup> tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4<sup>ème</sup> tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5<sup>ème</sup> tour (sauf en FB) : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

➤ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5<sup>ème</sup> place : 5<sup>ème</sup> contre 6<sup>ème</sup>
- M14 ou M17 = pour la 3<sup>ème</sup> place : 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>
- M15 ou M18 = pour la 1<sup>ère</sup> place : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>

### 3.1.6. Attribution des points

Handball et Rugby : Gagné = 3 pts      Nul = 2 pts      Perdu = 1 pt

Football et Futsal : Gagné = 4 pts      Nul = 2 pts      Perdu = 1 pt

Basket-ball : Gagné = 2 pts      Perdu = 1 pt

Volley-ball : Gagné = 3 pts (2 sets à 0) / 2pts (2 sets à 1) Perdu = 1 pt (2 sets à 1) / 0 pt (2 sets à 0)

### 3.1.7. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

## 3.2. Championnat PROMOTIONNEL

Le championnat PROMOTIONNEL se déroule 2 temps :

- 1<sup>er</sup> temps : 3 tours selon la formule échiquier
- 2<sup>nd</sup> temps : ¼, ½ et finales

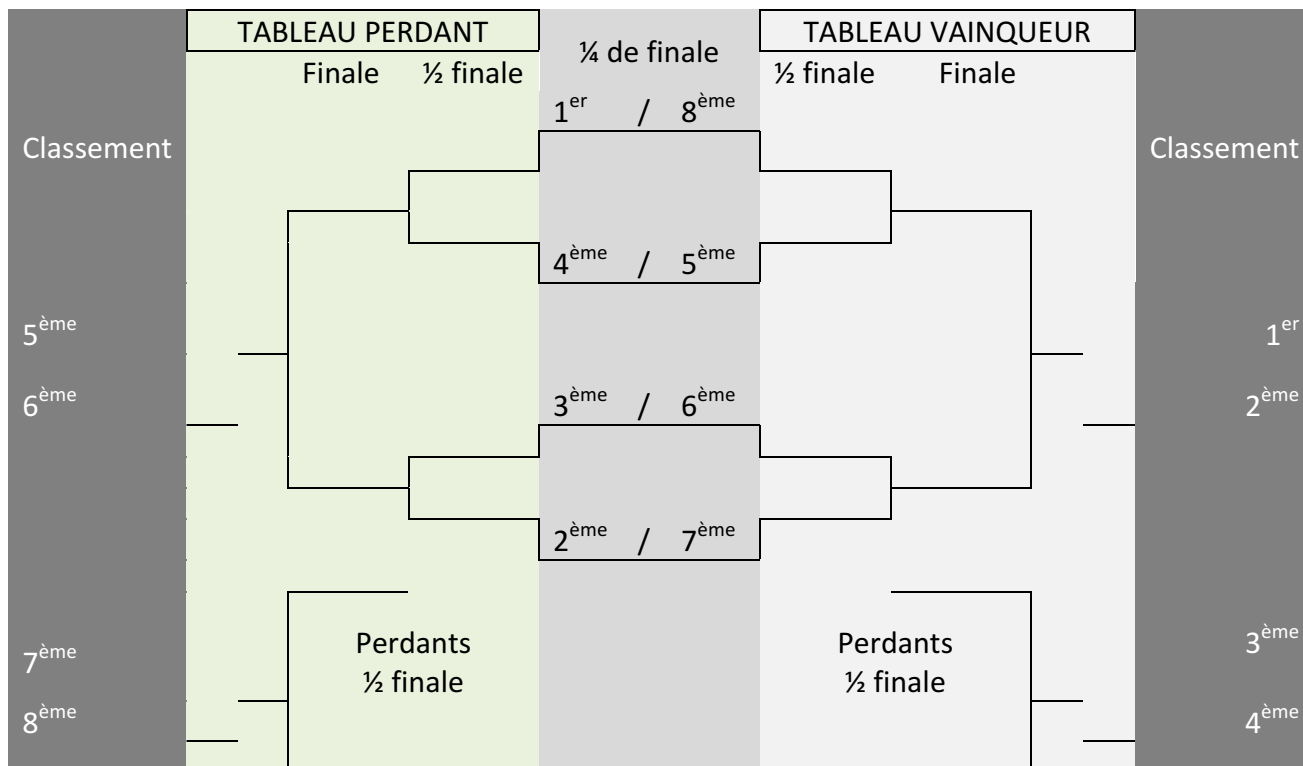
Il rassemble 8 ou 9 équipes (par défaut 7 ou 6).

### 3.2.1. Formule à 8 équipes

➤ 1<sup>er</sup> temps (formule échiquier) :

- Tirage au sort intégral puis classement à l'issue du 1<sup>er</sup> tour.
- 2<sup>ème</sup> tour : le 1<sup>er</sup> rencontre le 2<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> rencontre le 4<sup>ème</sup> et ainsi de suite puis un classement cumulé des 2 tours est effectué.
  - ☛ Pendant l'échiquier, une équipe ne peut rencontrer deux fois le même adversaire.
- 3<sup>ème</sup> tour : le 1<sup>er</sup> rencontre le 2<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup> rencontre le 4<sup>ème</sup> et ainsi de suite puis un classement cumulé des 3 tours est effectué.

➤ 2<sup>nd</sup> temps : tableau ¼, ½ et finale



### 3.2.2 Formule à 9 équipes

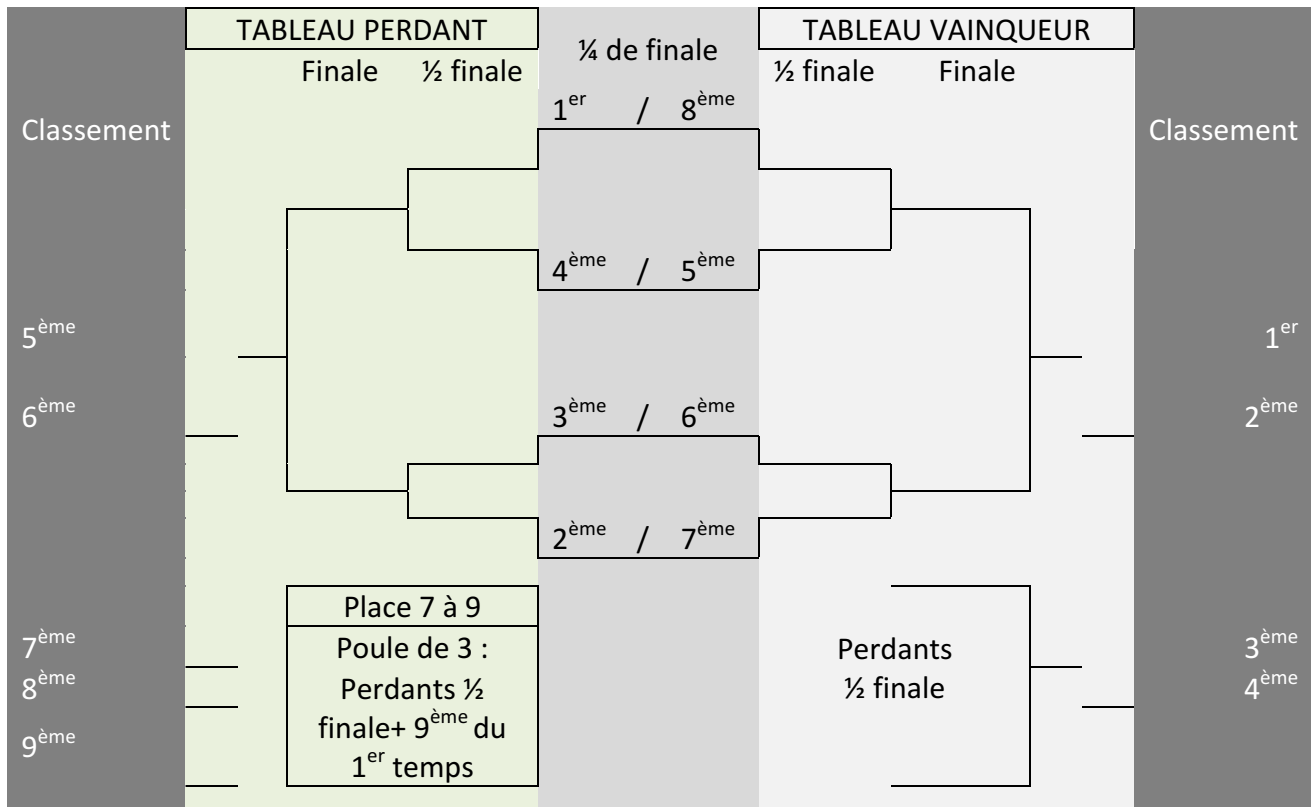
Le tournoi national peut rassembler 9 équipes au maximum (cas où le territoire organisateur invite une équipe et que les 8 autres places sont attribuées sportivement sans invitation).

➤ 1<sup>er</sup> temps : Tour 1 et 2 – Formule échiquier adaptée

1 <sup>er</sup> tour : Composition des poules par tirage au sort intégral								
Poule 1			Poule 2			Poule 3		
A			D			G		
B			E			H		
C			F			I		
Ordre des rencontres								
A - B			D - E			G - H		
B - C			E - F			H - I		
A - C			D - F			G - I		

2 <sup>ème</sup> tour : Composition des poules selon classement du 1 <sup>er</sup> tour								
Poule 4			Poule 5			Poule 6		
1 <sup>er</sup> Poule 1			1 <sup>er</sup> Poule 2			1 <sup>er</sup> Poule 3		
2 <sup>ème</sup> Poule 2			2 <sup>ème</sup> Poule 3			2 <sup>ème</sup> Poule 1		
3 <sup>ème</sup> Poule 3			3 <sup>ème</sup> Poule 1			3 <sup>ème</sup> Poule 2		
Ordre des rencontres : même dispositif qu'au 1 <sup>er</sup> tour								
FIN DU 1 <sup>ER</sup> TEMPS								
Classement des équipes en fonction des résultats des 4 matchs disputés / équipe								

➤ 2<sup>nd</sup> temps : tableau ¼, ½ et finale



### 3.2.4. 7 équipes

➤ 1<sup>er</sup> temps : formule échiquier adaptée ; lors du 1<sup>er</sup> tour, l'équipe exempte est tirée au sort.

- L'exempt se voit attribuer les points d'un match nul avec un goal-average de 0.
- Le dernier du classement après chaque tour devient l'exempt.
- Une équipe ne peut être exempte qu'une seule fois.

➤ 2<sup>nd</sup> temps : tableau ¼, ½ et finale

- ¼ finales idem à 8 équipes mais le 1<sup>er</sup> est exempt : 2 – 7 / 3 – 6 / 4 – 5
- ½ finales et finales pour les 4 gagnants : Gagnant 2-7 / Gagnant 3-6 et Gagnant 4-5 / 1<sup>er</sup>
- Tournoi triangulaire pour les perdants selon les modalités suivantes :
  - Perdant 2-7 / Perdant 3-6
  - Perdant 4-5 contre Perdant match précédent
  - Perdant 4-5 contre Gagnant 1<sup>er</sup> match

### 3.2.5. 6 équipes

➤ Championnat : 1 poule unique, toutes les équipes se rencontrent (M1 à M15) selon l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> tour : M1 = A – F / M2 = B – E / M3 = C – D
- 2<sup>ème</sup> tour : M4 = F – E / M5 = A – D / M6 = C – B
- 3<sup>ème</sup> tour : M7 = E – D / M8 = F – B / M9 = C – A
- 4<sup>ème</sup> tour : M10 = D – B / M11 = E – A / M12 = C – F
- 5<sup>ème</sup> tour : M13 = A – B / M14 = D – F / M15 = C – E

➤ Finales :

- M13 ou M16 = pour la 5<sup>ème</sup> place : 5<sup>ème</sup> contre 6<sup>ème</sup>
- M14 ou M17 = pour la 3<sup>ème</sup> place : 3<sup>ème</sup> contre 4<sup>ème</sup>
- M15 ou M18 = pour la 1<sup>ère</sup> place : 1<sup>er</sup> contre 2<sup>ème</sup>

### 3.2.6 Attribution des points

Volley-ball, Basket-ball, Handball et Rugby : Gagné = 3 pts      Nul = 2 pts      Perdu = 1 pt  
Football et Futsal : Gagné = 4 pts      Nul = 2 pts      Perdu = 1 pt

### 3.2.7. En cas d'égalité dans les poules de classement

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées.
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général.
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge).
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque.
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

## 4. Catégories d'âge

Les catégories d'âge sont les celles définies dans les règlements généraux UGSEL.

Pour les 2 championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure.

## 5. Règles de qualification des joueurs

### 5.1 Participation d'un joueur

Un joueur ne peut participer à deux rencontres de sports différents ou de catégories différentes lors d'un même championnat.

En cas d'infraction, les deux rencontres auxquelles le joueur aura participé seront perdues pour les équipes fautives.

Un joueur, inscrit sur la feuille d'engagement, peut participer à une rencontre à n'importe quel moment de celle-ci. Le nombre minimum de joueurs doit être présent pour démarrer le championnat.

### 5.2 Intégration des Seniors

Les joueurs seniors ne peuvent plus participer aux championnats nationaux SAUF EN QUALITE DE JEUNE OFFICIEL.

### 5.3 Sur-classement

Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.



Le double sur-classement de Minimes Filles 2<sup>ème</sup> année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles est autorisé sous réserve de la présentation d'un certificat médical de double sur-classement.

Le sur-classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

- ELITE : FB 4 / BB 2 / HB 2 / VB 3 / Rugby 2 / FS 2
- PROMOTIONNEL : FB 2 / BB 1 / HB 2 / VB 2 / Rugby 2 / FS 2 / TS 2

Ce nombre correspond aux joueurs inscrits pour l'engagement via U sport.

## 6. Précisions par sport

	Championnat National ELITE	Championnat National PROMOTIONNEL
<b>Basket-ball</b>	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	3 x 3 (min 5 joueurs – max 6 dont le JO.) Sur 1 panier Règlement fédéral simplifié avec deux JO
<b>Volley-ball</b>	6 x 6 (minimum 7 joueurs –maxi 12)	4 x 4 (min 5 joueurs – max 8 dont le JO.) Terrain 7 x 14m
<b>Handball</b>	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m	6 x 6 (min 8 joueurs – max 9 dont le JO.) Terrain 40 x 20m ou 38 x 18m
<b>Football</b>	11 x 11 (min 13 joueurs – max 16)	7 x 7 (min 8 joueurs – max 10 dont le JO.) ½ Terrain
<b>Rugby</b>	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12) Terrain 56 x 36m	7 x 7 (min 9 joueurs – max 12 dont le JO.) Terrain 56 x 36m
<b>Futsal</b>	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10)	5 x 5 (min 7 joueurs – max 10 dont le JO.)

**En ELITE, le Jeune Officiel (JO), n'est pas intégré dans le nombre maximum de joueurs.**

**En PROMOTIONNEL, le jeune officiel (JO), non joueur, fait partie de l'effectif maximum mais pas minimum.**

## 7. Arbitrage

### 7.1. Championnat ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

### 7.2. Championnat PROMOTIONNEL

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs de l'équipe sans pouvoir jouer.

### 7.3. Définition du Jeune Officiel

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

#### 7.4. Commun aux 2 filières

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, et Juniors Garçons (filière promotionnelle) doit présenter un jeune officiel dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, **super-territorial (ex super-région)** ou national UGSEL ou par un diplôme fédéral. Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié suite à un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

**Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière Elite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.**

#### 7.5. En cas d'absence de Jeune **Officiel** ou de non- respect de la qualification requise

En catégorie Cadet, Cadette / Junior Fille **et Mimine** : **une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi.**

**Cette somme sera utilisée pour moitié :**

- à l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- à l'Ugsel Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels. La validation de la qualification requise est évaluée à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif

#### 7.6. Conditions de validation HNSS

Pour obtenir la validation HNSS, un jeune **officiel** devra :

- officier lors d'un championnat national des catégories Cadets Garçons, Cadettes/Juniors Filles ou Juniors Garçons.
- être convoqué par l'UGSEL nationale ou accompagner une équipe de son **super-territoire (ex super-région)**, dans les catégories citées ci-dessus.
- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition (référence grille d'évaluation incluse dans les livrets de formation spécifique à chaque sport).
- répondre aux critères de niveau précisés pour la catégorie concernée.

#### 7.7. Prise en charge financière

➤ **JO convoqués par l'UGSEL Nationale (Arbitres, commissaires sportifs) *et non compétiteurs* :**

- Hébergement = UGSEL Nationale
- Transport = UGSEL Nationale
- Repas = Organisateur

➤ **JO *compétiteurs ou non compétiteurs* :**

- Hébergement = A.S.
- Transport = A.S. mais PKm
- Repas = A.S.

**Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.**

## 7.8. Niveau requis

### 7.8.1. ELITE

	<b>VB</b>	<b>BB</b>	<b>HB</b>	<b>FS</b>	<b>FB</b>	<b>RU</b>
<b>Cadets</b>	JO +16	Région	Garçons : National 18G Filles : Ligue 18G ou 18F	17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
<b>Minimes</b>	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
<b>Benjamins Tri -sports</b>	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

### 7.8.2. PROMOTIONNEL

Le niveau requis est celui d'une formation Ugsel du comité, du territoire ou nationale validée avec le livret d'arbitrage.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la certification de son jeune officiel accompagnateur.

## 7.9. En cas d'absence d'arbitre lors d'un match

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

## 7.10. Validations des jeunes officiels et obligations d'arbitrage

	<b>ELITE</b>		<b>PROMOTIONNEL</b>	
	<b>Obligation</b>	<b>Validation HNSS</b>	<b>Validation HNSS</b>	<b>Obligation</b>
<b>JUNIOR G</b>	Non	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>CADETTES JUNIORS F</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée

	ELITE		PROMOTIONNEL	
	Obligation	Validation HNSS	Validation HNSS	Obligation
<b>CADETS G</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Possible selon niveau	Possible selon niveau	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>MINIMES F</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>MINIMES G</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Non	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>Tri Sports MINIMES</b>	Oui si Non pas de participation	Non	Non	Oui si Non pas de participation
<b>Tri Sports BENJAMINS</b>	Oui si Non pas de participation	Non	Non	Oui si Non pas de participation

### 7.11 Informations complémentaires

Le livret de suivi du JO sera un outil intéressant pour connaître le parcours du JO et atteste de la formation débutée dans les AS, les départements et les régions.

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son **super-territoire (ex super-région)**
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

## 8. Tenue sportive

Pour toutes les compétitions nationales, organisées par l'UGSEL, la tenue générale des élèves doit être en conformité avec les règlements des fédérations du sport concerné.

- Les élèves d'un même établissement doivent revêtir un maillot identique aux couleurs de l'établissement.
- Le short réglementaire est aussi obligatoire et de couleur identique pour toute une équipe.
- Les maillots doivent être numérotés devant et derrière pour les sports collectifs de salle, derrière pour les sports collectifs extérieurs.
- Chaque équipe devra se munir de deux jeux de maillots de couleurs différentes.
- Le nom de l'établissement ou de son association sportive doit figurer obligatoirement sur le maillot.
- Pour les championnats nationaux, il est souhaitable que la numérotation des joueurs soit identique pour l'ensemble du tournoi.

La Commission disciplinaire et réglementaire a compétence pour statuer sur tout problème qui surviendrait en cas de non-respect de l'un de ces points.

## 9. Forfait

Un forfait ne peut être prononcé qu'après un retard de trente minutes sur l'heure fixée par l'organisateur de la rencontre pour un match ayant entraîné un déplacement, 15 minutes pour le tournoi national.

## 10. Commissions disciplinaire et règlementaire

Une commission disciplinaire et règlementaire est mise en place dans chaque Tournoi national. Elle comprend 3 personnes : le délégué de la CTN, le Président du Comité d'organisation ou son représentant, un représentant des arbitres.

## 11. Informations pratiques et qualifications

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible.
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit, chaque équipe devant préciser si elle s'engage en championnat ELITE ou PROMOTIONNEL.
- Toutes les rencontres en championnat PROMOTIONNEL doivent se dérouler en plateau.
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée.
- La CTN du mois de janvier déterminera les éventuels matchs de qualification au championnat national.
- D'autre part, toute équipe quittant une épreuve en cours de déroulement ne pourra prétendre au versement des primes kilométriques.

**Ce document doit être complété par une lecture des règlements spécifiques propres à chaque sport collectif.**

